



## **Déclaration liminaire au CSE Central de PSA RETAIL France SAS du 30 juin 2020**

La Commission de suivi annuelle relative à la « *prévention du stress et les Risques Psychosociaux* » s'est tenue le jeudi 11 juin dernier.

Son contenu reposait principalement sur une analyse des données de l'enquête ESSP 2019, laquelle révèle un taux « *d'excès de stress* » très (trop) élevé au sein de nos affaires.

La CFE-CGC déplore que des indicateurs factuels tels que, l'absentéisme, le « *turn-over* » et les cas de « *burn-out* » ne fassent pas parti des éléments considérés.

Des effectifs en excessive tension (*départs en nombre, difficultés de recrutement...*), des modifications dans nos organisations de travail qui s'enchaînent, les évolutions des Pay plans récurrents, ajoutés aux contraintes sanitaires complexifient et continuent de dégrader nos conditions de travail.

Pour la CFE-CGC, si un examen de la situation était assurément nécessaire, la priorité est désormais de « combattre le mal » concrètement par la mise en œuvre d'actions de prévention efficaces.

En effet, la direction ne peut plus se satisfaire d'examens statistiques de la situation, il en va de la préservation de la santé physique et mentale des salariés et de sa responsabilité (*conformément à l'Art. L 4121-1 du code du travail*). Aujourd'hui, tous avons conscience de l'urgence de la situation au-delà des conséquences économiques préjudiciables à l'Entreprise déjà sévèrement affaiblie par les effets de la COVID-19.

Les négociations en cours relatives à la Qualité de Vie au Travail (QVT) devront acter des dispositions applicables, efficaces et mesurables. En effet, pour la CFE-CGC, l'ambition d'une politique sociale affichée par notre direction doit maintenant et au plus vite se traduire par des actes.

**Non ! Le stress au travail n'est pas une fatalité,  
la CFE-CGC réclame des mesures de prévention afin de  
protéger la santé physique et mentale des salariés.**